

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **02/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **34**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **10_300625**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux du Pôle d'échanges Multimodal de Camp de Sarlier.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur JérémY COETTO, Monsieur JérémY PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°10_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 16 décembre 2021, fixe comme objectif de doubler l'usage des transports en commun à l'échelle métropolitaine d'ici 2025 et d'augmenter de 50% celui des transports locaux, tout en renforçant le maillage des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).

Le Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Situé à l'entrée nord-est de la Commune d'Aubagne en bordure de la RD2, l'objectif de ce PEM, en complément du BHNS en cours de réalisation entre le centre-ville d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos, est de réduire la part modale de la voiture et d'encourager le rabattement des usagers sur :

- Le réseau de transport urbain du Pays d'Aubagne,
- Le réseau de transport interurbain reliant Aix-en-Provence et la Ciotat,
- Les pistes cyclables.

Pour atteindre ces objectifs, le programme de ce Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier prévoit :

La création d'un parking de 180 places véhicules légers (VL) et 40 places pour les vélos :

- Une phase 1 de 149 places VL et 20 places pour les vélos sur une emprise foncière, propriété de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Une phase 2 d'extension d'environ 30 places VL et 20 places pour les vélos sur les parcelles BK 311 et 312 restants à acquérir.

Le réaménagement des voiries nécessaires à la desserte du PEM à la fois en voiture mais également pour les modes actifs :

- Entrée du parc relais (P+R) sur la route de Gémenos (RD2) par une plateforme d'accès, permettant de ne pas entraîner de remontée de file sur les voies de circulation ;
- Sortie du P+R via un aménagement de la voie communale riveraine, impasse Sainte Baume vers la route de Gémenos (RD2), ancien délaissé aujourd'hui fermé à la circulation.

Le projet actuellement en phase d'études préliminaires a été présenté au comité de pilotage du 7 Février 2025 ; le scénario d'aménagement retenu, prévoit le réaménagement des voiries définitives d'entrée-sortie dès la première phase de réalisation.

Dans le cadre de la poursuite des études de conception, et afin de pouvoir réaliser la reconstitution de l'Impasse Sainte Baume, comme future voie de sortie du PEM de Camp de Sarlier sur la RD2, il convient de transférer temporairement la Maitrise d'Ouvrage exercée par la Commune d'Aubagne au titre de sa compétence Voirie à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette délibération propose d'approuver la convention ci annexée qui précise les conditions d'organisation technique et financière du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'aménagement de l'Impasse de la Sainte Baume dans le cadre de la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_10-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°10_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

VU l'article L.4222-12 du Code de la Commande Publique,

VU le Plan de mobilité Métropolitain approuvé le 16 Décembre 2021,

CONSIDÉRANT que la réalisation des ouvrages du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier, nécessite de recourir à une convention afin de désigner la Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'opération, notamment l'aménagement de l'impasse de la Sainte Baume,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention annexée qui précise le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative à l'aménagement de l'impasse de la Sainte Baume dans le cadre de la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

CONTRE : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_10-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025

